

entièrement les casiers judiciaires, auxquels l'administration devra recourir pour compléter ses renseignements ; mais si ces casiers sont dès à présent tenus avec un ordre scrupuleux, ils rendront, dans l'avenir, à l'administration les services que la justice a obtenus de l'institution des casiers judiciaires. Je compte, pour qu'il en soit ainsi, sur le zèle de vos collaborateurs, car l'intérêt en jeu est considérable : il ne s'agit de rien moins que d'assurer la sincérité et la moralité du suffrage universel.

Le premier rapport périodique que vous aurez à m'adresser, à la fin du mois de septembre, devra contenir, avec quelques détails, l'indication des mesures que vous aurez prises pour l'organisation du service.

Recevez, etc.

*Le Vice-Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,*

Signé : BUFFET.